OBJETS TROUVÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE NOISY-LE-ROI

BON À SAVOIR : la mairie de Noisy-Le-Roi dispose d'un service des objets trouvés.

VOUS AVEZ TROUVE UN OBJET

Si vous avez trouvé un objet sur la voie publique (papiers d'identité, lunettes, portefeuilles, cartes, sacs, ...) n'hésitez pas à le déposer à la mairie.

VOUS AVEZ PERDU UN OBJET

Votre première démarche consiste à essayer de le trouver sur le lieu présumé de sa perte.
Si cette démarche ne donne rien, vous pouvez contacter le service des objets trouvés de la mairie par téléphone ou vous déplacer à la mairie.
Si l'objet est à la mairie, il vous faudra, pour le récupérer, fournir une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire).

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Le service des objets trouvés se situe à l'accueil de la mairie ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Mairie de NOISY-LE-ROI
37 rue André Lebourblanc
78590 NOISY-LE-ROI
Tél : 01.30.80.08.30

www.noisyleroi.fr